

**DÉPARTEMENT DES YVELINES**

Arrondissement de RAMBOUILLET

Canton de

Saint-Arnoult-en-Yvelines



**Commune de**

**SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES**

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 DÉCEMBRE 2012**

**L'an deux mil douze, le dix-huit décembre à 20h 30**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la Présidence de **Monsieur Jean-Claude HUSSON, Maire.**

**Étaient présents :**

M HUSSON. Mme GNEMMI. M DEROFF. Mme COLIN. M SALVARY.  
Mme THAUVIN B. M BRUNEAU. Mme COHEN. M COUBLE. M MARINOT.  
Mme PIRIOU. Mme AYDINLIS. M ALISON. M AUBERTIN. M BARAUT.  
Mme DHERS. Mme BRETAGNE. Mme THAUVIN M. M HILLAIRET.  
Mme BUI QUANG DA. Mme POUSSINEAU. M MONNIN. M CHEVALLIER.  
M LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL.

***formant la majorité des membres en exercice.***

**Étaient absents excusés :**

Mme RIERA-UBIERGO → pouvoir à Mme COLIN  
M JEANTET → pouvoir à Mme BUI QUANG DA  
M PUJOL

**Monsieur SALVARY a été élu Secrétaire de séance.**

☺ ☺ ☺ ☺

**Date de convocation : 12 décembre 2012**

**Date d'affichage : 21 décembre 2012**

☺ ☺ ☺ ☺

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Monsieur le Maire fait observer une minute de silence à la mémoire de Cédric JOSSO.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur SALVARY secrétaire de séance. Monsieur SALVARY est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.



## **INFORMATIONS**

Remise d'une médaille d'honneur de la ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines à titre posthume à Cédric JOSSO, lors de la cérémonie du 10 décembre 2012.

Le dispositif local d'accompagnement (DLA) pour la Crèche les Lapins Bleus a été mené à bien. Suite à l'étude, la perspective envisagée est une augmentation du nombre de berceaux afin d'équilibrer les comptes de l'association. La réalisation de ce projet s'effectuera en deux temps :

- Demande pour l'octroi d'un agrément autorisant l'ajout de deux berceaux dans les locaux.
- Mise en place de 2-4 berceaux supplémentaires avec une délocalisation de la Crèche ou un agrandissement des locaux actuels.

Intégration de trois nouvelles communes dans le territoire de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline : Saint-Léger-en-Yvelines, Auffargis, Gambaiseuil.

Mise en place d'une barrière rue des Beaux Luisants afin d'empêcher le dépôt d'ordures ménagères.

## **DÉCISIONS**

n°	Date	Service	Objet
038	30.11.2012	Voirie	Attribution d'un marché à SGS WOLF Environnement pour un contrat d'étude de service concernant la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux usées rejetées par les stations d'épuration et ce pour une durée d'un an, pour un montant de 4 863,00 € HT soit 5 816,14 € TTC
039	15.11.2012	Bâtiments	Attribution d'un marché à CHAUFFAGE PLOMBERIE CONCEPT pour effectuer les travaux de mise en place de radiants et d'adduction de gaz pour le chauffage de l'église Saint Nicolas, pour un montant de 45 233,47 € TTC
040	21.11.2012	Animation Culture	Signature d'une convention avec l'Association pour le don du Sang Bénévole Rambouillet Pays Yvelines, pour la mise à disposition de locaux, conclue pour le 2ème vendredi du mois d'octobre.
041	17.12.2012	RSRP	Signature d'un contrat de prestation, avec la Société SEGILOG, sise Rue de l'Eguillon 72400 LA FERTE BERNARD, pour un montant total de 38 355.72 € T.T.C. payable en trois annuités de 12 785.24 € en 2013 - 2014 et 2015

042	07.12.2012	RSRP	Signature d'un contrat de programmation cinématographique en date du 22/11/12 avec l'entreprise MICROMEGAS concernant la programmation cinématographique pour l'année 2013 pour un montant mensuel H.T. de 400 € soit 5 740.80 € T.T.C. annuel
043	07.12.2012	RSRP	Signature d'un contrat avec la Société SEP concernant la régie publicitaire exclusive pour le cinéma Le Cratère pour l'année 2013 (la redevance que nous versera la SEP et qui sera basée sur la période pendant laquelle les projections auront été effectivement exécutées et représentera les 50 % de la recette nette hors taxes réalisée sur la diffusion des films publicitaires déduit de la somme que SEP règlera à la SACEM)
044	07.12.2012	RSRP	Signature d'un contrat avec la société France BILLET concernant la vente de billet dématérialisé pour le cinéma Le Cratère, la redevance que nous versera la société France BILLET sera basée sur la totalité de la vente des billets déduit d'une commission qui varie en fonction du prix de base des billets : Prix de base < 20,00 € : commission = 2,00 € Prix de base ≥ 20,00 € : commission = 10 % du prix de base
045	12.12.2012	Animation Culture	Fixation des tarifs des places du Cinéma 2013, des séances thématiques et Connaissance du Monde
046	12.12.2012	Animation Culture	Fixation des tarifs des places du Cinéma 2013, des séances thématiques et Connaissance du Monde – annule et remplace la décision n° 12/046
047	17.12.2012	Animation Culture	Signature du contrat avec L'AGENCE DU COURT METRAGE concernant la diffusion de court métrage pour le cinéma Le Cratère pour l'année 2013 pour un montant annuel de 1 140,00 € HT soit 1 225,47 € TTC pour 52 films par an
048	18.12.2012	Affaires Générales	Signature d'une convention d'occupation précaire pour le logement sis au 31 rue du Docteur Camescasse, Pavillon Guhermont n°1 à Saint-Arnoult-en-Yvelines, avec Monsieur Eric CHEVALIER. La dite convention, conclue à titre précaire et révocable, prendra effet à compter du 18 décembre 2012. Elle est renouvelable par tacite reconduction
049	18.12.2012	Affaires Générales	Fixation de la redevance pour l'occupation précaire du logement situé 31 rue du Docteur Camescasse, Pavillon Guhermont n°1 à Saint-Arnoult-en-Yvelines

\*\*\*

Monsieur le Maire donne lecture des points d'actualité du 20 novembre 2012 au 18 décembre 2012 de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline :

Monsieur le Maire a été désigné par le Conseil communautaire 3<sup>ème</sup> nouveau Vice-Président de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline.

Monsieur Joseph DEROFF a été élu membre des commissions communautaires consultatives permanentes :  
Finances-Budget  
Développement Economique.

Madame Joëlle GNEMMI a été élue membre des commissions communautaires consultatives permanentes :

Voirie et bâtiments intercommunaux  
Développement Durable.

Monsieur le Maire a été élu membre des commissions communautaires consultatives permanentes :

Développement Rural – TIC – Habitat  
Culture.

Monsieur Joseph DEROFF a été désigné membre de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Le Conseil communautaire a validé le programme architectural et technique élaboré par le Cabinet H2O pour l'extension et la réhabilitation de la piscine communautaire des Fontaines.

Le coût total estimé de l'opération s'élève à 16 millions d'euros. Un jury va être constitué afin de choisir entre les différents projets proposés.

Le Conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention de mise à disposition gratuite des salles de musique du Conservatoire Communautaire de Rambouillet et du Conservatoire Communautaire de Saint-Arnoult en Yvelines au profit des associations ou de tout autre organisme qui en feront la demande.

### **Approbation des procès-verbaux**

#### **Procès-verbal du 23 octobre 2012**

Secrétaire de séance : Monsieur Joseph DEROFF

Adopté à l'unanimité.

ne participe pas au vote : M MONNIN (absent à la séance du 23 octobre 2012).

#### **Procès-Verbal du 20 novembre 2012**

Secrétaire de séance : Madame Aurore COLIN

Adopté à l'unanimité.



### **DÉLIBÉRATIONS**

#### **01 - Budget communal - Utilisation des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2013 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

• **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget primitif de 2012, soit 740 173,83 € non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, ledit montant se décomposant comme suit :

Compte	BP 2012	Crédits autorisés avant le 30 avril 2013
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>589 024.41</b>	<b>147 256.10</b>
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	133 929.47	33 482.37
2031 - Frais d'études	432 465.42	108 116.36
2032 - Frais de recherche et de développement	1 518.92	379.73
2051 - Concessions et droits similaires	21 110.60	5 277.65

<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>2 371 670.91</b>	<b>592 917.73</b>
2111 - Terrains nus	265 000.00	66 250.00
2115 - Terrains bâtis	2 853.75	713.44
2116 - Cimetières	3 500.00	875.00
21311 - Hôtel de ville	30 000.00	7 500.00
21312 - Bâtiments scolaires	661 684.15	165 421.04
21318 - Autres bâtiments publics	577 400.88	144 350.22
2138 - Autres constructions	39 462.02	9 865.51
2151 - Réseaux de voirie	443 369.85	110 842.46
21534 - Réseaux d'électrification	67 004.34	16 751.09
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	22 585.24	5 646.31
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	21 528.00	5 382.00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	64 200.00	16 050.00
2184 - Mobilier	15 401.16	3 850.29
2188 - Autres immobilisations corporelles	157 681.52	39 420.38
<b>Total</b>	<b>2 960 695.32</b>	<b>740 173.83</b>



## **02 - Budget Assainissement - Utilisation des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2013 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

• **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Service Assainissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2012, soit 140 616,00 €, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, ledit montant se décomposant comme suit :

Compte	BP 2012	Crédits autorisés avant le 30 avril 2013
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 203.00</b>	<b>1 050.75</b>
2032 - Frais de recherche et de développement	4 203.00	1 050.75
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>558 261.00</b>	<b>139 565.25</b>
21311 - Bâtiments d'exploitation	310 000.00	77 500.00
21532 - Réseaux d'assainissement	248 261.00	62 065.25
	<b>562 464.00</b>	<b>140 616.00</b>



## **03 – Budget de la régie du cinéma le Cratère - Utilisation des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2013 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

• **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget primitif de 2012, soit 32 753,35 € non compris les crédits afférents au solde d'exécution de la section d'investissement, ledit montant se décomposant comme suit :

Compte	BP	Crédits autorisés avant le 30 avril 2013
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>131 013.38</b>	<b>32 753.35</b>
2181 - Installations générales, agencements et aménagements divers	23 000.00	5 750.00
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	2 413.38	603.35
2188 - Autres immobilisations corporelles	105 600.00	26 400.00

#### **04 – Décision Modificative n°7 du Budget de la Commune :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité :  
24 voix pour,  
5 abstentions : M HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA.  
Mme POUSSINEAU. M MONNIN. M JEANTET.

- **ADOpte** la Décision Modificative n°7 du Budget de la Commune telle que présentée ci-après :

Intitulés	Dépenses	recettes
	proposition	proposition
<b> FONCTIONNEMENT</b> article – fonction - service)		
D - 6574 - 0 – admin Subventions aux associations	+16 223,00 €	
D – 6188 – 4 - jeunesse–Autres frais divers	-14 000,00 €	
D-6188-0-mairie Autres frais divers	-2 223,00 €	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Intitulés	Dépenses	recettes
	proposition	proposition
<b> INVESTISSEMENT</b> (article –opération –fonction)		
D – 2183 – 27 – 0 Equipement Mairie	+5 640,00 €	
D – 2188 27 – 0 Equipement Mairie	+ 500,00 €	
D – 2182 – 100 – 8 Opérations non affectées (Matériel roulant services techniques)	+ 146 000,00 €	
D – 211-8-39 Terrains nus	- 110 000,00 €	
D- 21318-0-111 Salle rue Laguesse Charron	- 42 140,00 €	
<b>Total investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application des dispositions de la présente délibération.

☺ ☺

#### **05 – Tickets Jeunes 2012 - Attribution de subvention aux associations et établissements publics :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions aux Associations sportives et culturelles et établissements publics locaux de Saint-Arnoult-en-Yvelines ainsi qu'il suit :

NOM	Subvention		Tickets Jeunes retournés		TOTAL
Association sportive du collège G. Brassens	20 €	X	21	=	420
Association Fitness Arts Martiaux (A.S.F.A.M.)	20 €	X	6	=	120
Ateliers Artisanaux	20 €	X	5	=	100
Conservatoire Communautaire	20 €	X	218	=	4 360
Comité de jumelage avec Terras de Bouro	20 €	X	0	=	0
Comité de jumelage avec Freudenberg	20 €	X	0	=	0
Club des Remparts	20 €	X	26	=	520

NOM	Subvention		Tickets Jeunes retournés		TOTAL
Découvrir	20 €	X	8	=	160
Entraide scolaire amicale	20 €	X	4	=	80
Espace Temps	20 €	X	8	=	160
Guides et Scouts d'Europe, 1 <sup>ère</sup> Saint Arnoult	20 €	X	0	=	0
Les Ludotiens	20 €	X	17	=	340
Le Sarment Arnolphiens	20 €	X	1	=	20
USSA	20 €	X	482	=	9 640
<b>TOTAL</b>	<b>20 €</b>	<b>x</b>	<b>796</b>	<b>=</b>	<b>15 920</b>

- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif à l'article 6574.



## **06 – Liste des dépenses autorisées au compte 6232 : Fêtes et cérémonies :**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer les dépenses autorisées au compte 6232 : Fêtes et cérémonies comme suit :

- Toutes dépenses relatives aux cérémonies officielles, inaugurations, manifestations à destinations des administrés, du personnel de la Collectivité, des représentants officiels des institutions publiques ou associatives, organisées par la Collectivité : alimentation, fleurs, cadeaux, décorations, impressions de documents, médailles, récompenses, coupes.
- Le règlement des factures de sociétés, troupes de théâtre, de spectacles, de cirques, ainsi que les autres frais liés à leurs prestations.
- L'ensemble des frais afférents aux feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, galas.
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations précitées.



## **07 – Créations de Postes :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer les postes suivants :

- un Poste de Chef de service Police municipale Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- un Poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- un Poste d'Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, pour une quotité de travail égale à 14 heures hebdomadaires,
- Sept postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet sur la base de 6 heures hebdomadaires qui pourront être pourvus par plusieurs personnes en fonction des nécessités de services.

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2013 de la Commune.



## **08 – Mise à disposition de personnel communal auprès du Centre LEO LAGRANGE :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'approuver la mise à disposition à titre onéreux d'un Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe au profit du Centre Léo Lagrange pour une durée de trois ans, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2012.
- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention annexée à la délibération pour la mise à disposition d'un agent communal auprès du Centre Léo LAGRANGE, étant précisé que cette convention donne lieu à un arrêté individuel de mise à disposition.

☞ ☞

## **09 – Interdiction des cirques avec des animaux sur le territoire de la commune :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

- 20 voix pour,  
5 voix contre : M HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA.  
Mme POUSSINEAU. M MONNIN. M JEANTET.  
4 ne participent pas au vote : M CHEVALLIER. M LAINO.  
Mme DENIZOT. Mme MALOISEL.
- **DÉCIDE** d'interdire l'installation de cirques détenant des animaux en vue de leur présentation au public sur le territoire de la ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

☞ ☞

## **10 – Redevance d'assainissement – Montant de la part communale pour l'année 2013 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de fixer la part communale de la redevance d'assainissement à 0,50 €/m<sup>3</sup> d'eau consommée, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

☞ ☞

## **11 - Programme Triennal Départemental 2012-2014 d'aide aux Communes en matière de voirie – Demande de subvention : rue des Gâtines :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité,

- 24 voix pour,  
5 abstentions : M HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA.  
Mme POUSSINEAU. M MONNIN. M JEANTET.
- **DÉCIDE** de solliciter du Conseil Général l'octroi d'une subvention d'un montant de 90 630,00 € H.T au titre du programme départemental triennal 2012-2014 d'aide aux Communes, en tenant compte de la demande de subvention de la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline.
  - **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, pour réaliser l'opération suivante :  
Aménagement de voirie : rue des Gâtines  
(Travaux estimés à 360 000,00 € H.T)
  - **S'ENGAGE** à financer la part des travaux restant à sa charge.
  - **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2013 de la commune – opération 95 compte 2151.

☞ ☞

## **12 - Dissolution du SICSA/C.I.A.S :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

• **APPROUVE** la dissolution du CIAS du canton de Saint-Arnoult-En-Yvelines.

• **APPROUVE** les clés de répartition suivantes concernant la liquidation comptable du SICSA et du CIAS :

En contrepartie de l'actif identifié du SICSA (tableau joint en annexe), la répartition du passif se fait selon la même proratisation que les éléments d'actifs

CONSEIL GENERAL DES YVELINES	72,56 %
St ARNOULT EN YVELINES	5,01 %
BONNELLES	1,10 %
CCPFY	13,31 %
ACTIF NON IDENTIFIE	8,02 %

Pour l'actif non identifié, le reliquat du passif, l'excédent d'investissement, l'excédent de fonctionnement et la trésorerie du SICSA, répartition en fonction du nombre d'habitants, pris en compte pour la répartition du budget primitif 2012 (tableau de calcul joint à la présente délibération) :

BONNELLES	13,49 %
BULLION	12,80 %
LA CELLE LES BORDES	6,09%
CLAIREFONTAINE EN YVELINES	5,80%
LONGVILLIERS	3,25%
PONTHEVRARD	3,65%
ROCHEFORT EN YVELINES	6,15%
ST ARNOULT EN YVELINES	38,26%
SONCHAMP	10,51%

Pour le passif, l'excédent d'investissement, l'excédent de fonctionnement et la trésorerie du C.I.A.S., répartition en fonction du nombre de repas livrés sur les communes concernées durant la période de janvier 2010 à juin 2012 pour l'activité portage repas, (tableau de calcul joint à la présente délibération) :

BONNELLES	9,78 %
BULLION	4,18 %
LA CELLE LES BORDES	9,78%
CLAIREFONTAINE EN YVELINES	3,81%
LONGVILLIERS	2,43%
ROCHEFORT EN YVELINES	4,73%
ST ARNOULT EN YVELINES	57,16%
SONCHAMP	8,13%

Pour les titres de recettes non recouverts à la date de dissolution du CIAS, il convient qu'ils soient affectés aux communes de résidence des bénéficiaires des prestations facturées (selon le tableau fourni en annexe) en contrepartie du compte 110 « report à nouveau » selon la clé de répartition suivante :

LA CELLE LES BORDES	22,75 %
ROCHEFORT EN YVELINES	11,48 %
BONNELLES	5,95 %
BULLION	53,91 %
PONTHEVRARD	1,85 %
LONGVILLIERS	4,06 %

- **DÉCIDE D'ACCEPTER** la répartition des titres non recouverts à la date de dissolution entre les communes membres selon le tableau fourni en annexe

- **ACCEPTÉ** l'affectation de l'actif selon le tableau annexé à la présente délibération.

\*\*\*

***L'ordre du jour étant épuisé,  
Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 30.***

le Maire

**Jean-Claude HUSSON**